

# POSTULAT

**Auteur** Bernhard Frabetti, SVPO, et Michael Graber, SVPO  
**Objet** Des émoluments modiques pour tous et pas seulement pour les personnes naturalisées  
**Date** 10.09.2019  
**Numéro** 4.0386

---

Selon une information parue dans le Walliser Bote du 3 août 2019, il n'y a que dans le canton de Vaud que le total des frais de naturalisation est plus bas qu'en Valais. En effet, même en ce qui concerne la part cantonale des émoluments, le Valais figure dans les places les plus avantageuses (avec seulement CHF 355.-), aux côtés de Lucerne, alors que différents autres cantons exigent CHF 1'500.- ou plus. Selon comparis.ch, le total des frais perçus par la Confédération, le canton et les communes s'élève sur Sion à CHF 955.- (Confédération: CHF 100.-, canton: CHF 355.- et commune: CHF 500). A Liestal, ces frais totalisent CHF 3'150.- (Confédération: CHF 100.-, canton: CHF 1'550.- et commune: CHF 1'500). En Suisse, le coût moyen d'une naturalisation se monte à quelque CHF 2'220.-, pour des frais administratifs vraisemblablement comparables. Si l'UDC est toujours en faveur d'une faible taxation, on s'inquiète néanmoins du fait que dans d'autres domaines, les émoluments dont doivent s'acquitter un grand nombre de Valaisannes et Valaisans s'avèrent très élevés.

## Conclusion

Nous invitons le Conseil d'Etat à augmenter les frais de naturalisation relevant de sa compétence, afin que le supplément de recettes permette d'abaisser les frais et taxes qui frappent un très grand nombre de personnes.